

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excuse :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information sur l'état annuel des indemnités des élus

Vincent MAGRÉ expose :

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

L'état doit retracer les indemnités de toute nature perçues par les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- au sein du conseil municipal et du conseil communautaire,
- au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural,
- au sein des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et de leurs filiales.

L'état des indemnités est présenté dans le tableau ci-après :

État des indemnités des élus -2023

NOM	MANDAT / FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT 1^{ER} SEMESTRE 2023	MONTANT MENSUEL BRUT 2^E SEMESTRE 2023	TOTAL 2023 PAR MANDAT	TOTAL CUMULÉ
MAGRÉ Vincent	Maire	1 630,33 €	1 654,79 €	19 710,75 €	28 729,05 €
	Vice-président CC	745,93 €	757,12 €	9 018,30 €	
FORMENTEL Philippe	Adjoint au Maire	784,97 €	796,75 €	9 490,35 €	10 366,41 €
	Conseiller communautaire	72,46 €	73,55 €	876,06 €	
PAGEOT Vanessa	Adjointe au Maire	784,97 €	796,75 €	9 490,35 €	10 366,41 €
	Conseillère communautaire	72,46 €	73,55 €	876,06 €	
VIAUD Jean-Luc	Adjoint au Maire	623,95 €	633,32 €	7 543,67 €	7 543,67 €
CAMIER Elodie	Adjointe au Maire	623,95 €	633,32 €	7 543,65 €	7 543,65 €
MOREL Jean-Marie	Adjoint au Maire	623,95 €	633,32 €	7 543,67 €	7 543,67 €
ARQUIER Aurélie	Adjointe au Maire	623,95 €	633,32 €	7 543,65 €	7 543,65 €
ARTAUD Jean-Yves	Adjoint au Maire	382,42 €	388,16 €	4 623,48 €	4 623,48 €
KUTER Séverine	Adjointe au Maire	382,42 €	388,16 €	4 623,48 €	4 623,48 €
VIDAL-BLANCHARD Audrey	Conseillère municipale déléguée	281,78 €	286,01 €	3 406,77 €	3 406,77 €
CHOIMET Patrice	Conseiller municipal délégué	281,78 €	286,01 €	3 406,77 €	3 406,77 €
PÉRUSET Vincent	Conseiller municipal délégué	281,78 €	286,01 €	3 406,77 €	3 406,77 €
NOBLET Pierre	Conseiller municipal délégué	281,78 €	286,01 €	3 406,77 €	3 406,77 €
PESCHEUX Marion	Conseillère municipale	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
LANDRON Jocelyne	Conseillère municipale	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
ROUSSEAU Philippe	Conseiller municipal	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
TESSIER Patrick	Conseiller municipal	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
GOUTH Amélie	Conseillère municipale	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
LE BAIL Elise	Conseillère municipale	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
CAMIER Jean-Marie	Conseiller municipal	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
VIOLIN Stéphanie	Conseillère municipale	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
LAFFONTAS Serge	Conseiller municipal	140,89 €	143,01 €	1 703,40 €	1 703,40 €
AUDRAIN Sabine	Conseillère municipale	60,38 €	61,29 €	730,02 €	730,02 €
CIVEL Isabelle	Conseillère municipale	60,38 €	61,29 €	730,02 €	730,02 €
TOUPET Bruno	Conseiller municipal	60,38 €	61,29 €	730,02 €	730,02 €
PARAGOT Agnès	Conseillère départementale	3 099,65 €	3 146,15 €	37 474,80 €	39 080,88 €
	Conseillère communautaire	72,46 €	73,55 €	876,06 €	
	Conseillère municipale	60,38 €	61,29 €	730,02 €	
CLÉMENCEAU Laurence	Conseillère municipale	60,38 €	61,29 €	730,02 €	730,02 €

VU Le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.2123-24-1,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines du 18 mars 2024.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE de la communication de l'état annuel des indemnités des élus.

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS

A handwritten signature in black ink, which appears to be "S. Laffontas", written over a horizontal line.